



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**64<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 25 mai 2020 à 15 h 30

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

2

**20-291 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**25-05-2020**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 11 mai 2020 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Dérogation mineure – 206, rue Dugas

**ADMINISTRATION**

5. Règlement 173-2020 – Districts électoraux – Adoption
6. Résolution 17-018 – Vente d'une partie du lot 3 328 892 – Abrogation
7. Liste des comptes à payer du 29 avril au 12 mai 2020 – Approbation
8. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
9. Embauche d'un monteur de lignes – Hydro-Joliette

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

10. Soumission numéro AP20-018 – Construction de chalets – Parcs Arthur-Leblanc et Émile-Prévost – Les Entreprises Christian Arbour inc. – Adjudication de contrat
11. Soumission numéro AP20-021 – Reconstruction du mur de soutènement – Place des Moulins – Bernard Malo inc. – Adjudication de contrat
12. Soumission numéro AP20-034 – Transformateurs aériens – Siemens Transformateurs Canada inc. – Adjudication de contrat
13. Soumission numéro AP20-040 – Pièces d'asphalte 2020 – Marion Asphalte inc. – Adjudication de contrat
14. Soumission numéro AP20-041 – Contrôle des matériaux – Réfection de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Les Services EXP inc. – Adjudication de contrat
15. Soumission numéro AP20-043 – Quincaillerie électrique – Adjudication de contrats
16. Soumission numéro AP20-048 – Pièces de fonte et de béton – Nivex – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

17. Ministère des Transports du Québec – Contrat d'entretien de la route 343 – Approbation

**INCENDIES**

18. Protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistré – Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides – Renouvellement – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

#### LOISIRS ET CULTURE

19. Service des Loisirs et de la culture – Projet de réfection des terrains de tennis – Financement par le fonds de roulement – Autorisation
20. Divers
21. Dépôt de rapport
22. Période de questions
23. Date et heure de la prochaine assemblée
24. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

#### **20-292 – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

#### **20-293 – DÉROGATION MINEURE – 206, RUE DUGAS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2020-03-10 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec et ses renouvellements sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ou si cette procédure se rattache à la division du territoire en districts électoraux; dans ces deux derniers cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; »

**CONSIDÉRANT** les avis publics informant les personnes intéressées à se manifester par écrit au service d'Aménagement du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 206, rue Dugas, afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul latérale nord de 1,70 mètre (5,58 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**20-294 – RÈGLEMENT 173-2020 – DISTRICTS ÉLECTORAUX – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 20-243 et 20-244, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 173-2020 relatif à la division de la ville de Joliette en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**20-295 – RÉSOLUTION 17-018 – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 328 892 – ABROGATION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-018;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses négociations entourant cette transaction;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**CONSIDÉRANT** les discussions récentes du directeur général avec le demandeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'ABROGER** la résolution 17-018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**20-296 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 29 AVRIL AU 12 MAI 2020 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 3 088 390,35 \$ pour la période du 29 avril au 12 mai 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 29 avril au 12 mai 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 29 avril au 12 mai 2020**

a. Liste des chèques émis :	633 510,86 \$
b. Liste des transferts électroniques :	86 108,41 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 003 618,52 \$
<b>Total</b>	<b>3 723 237,79 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**20-297 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**D'APPROUVER** la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2020, lesquelles créances totalisent 16 193,34 \$, dont (4 252,35 \$) représentent l'annulation de soldes non-significatifs et 20 445,69 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**20-298 – EMBAUCHE D'UN MONTEUR DE LIGNES – HYDRO-JOLIETTE**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite d'un employé régulier au poste de monteur de lignes au sein du service d'Hydro-Joliette;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche M. Frédéric Legault au poste de monteur de lignes au sein du service d'Hydro-Joliette.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 26 mai 2020.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 15 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**20-299 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-018 – CONSTRUCTION DE CHALETS – PARCS ARTHUR-LEBLANC ET ÉMILE-PRÉVOST – LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la construction de chalets, soit un au parc Arthur-Leblanc et un au parc Émile-Prévost a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** dix soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 avril 2020;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	<b>Les Entreprises Christian Arbour inc.</b>	<b>429 000,00 \$</b>
2	Les Entreprises Baillargeon et Coulombe inc.	437 393,29 \$
3	Les Entreprises Philippe Denis inc.	462 700,00 \$
4	Gestion BGC inc.	469 322,00 \$
5	Gilles Malo inc.	474 488,00 \$
6	Construction L. Morin inc.	474 775,00 \$
7	Construction Julien Dalpé inc.	495 716,00 \$
8	Légaré Construction inc.	520 030,00 \$
9	Construction Denis et Gyslaine Gagnon inc.	556 000,00 \$
10	Construction Venne et fils Ltée	560 121,76 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-018, le contrat pour la construction de chalets, soit un au parc Arthur-Leblanc et un au parc Émile-Prévost, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Entreprises Christian Arbour inc.** », au montant de **429 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**20-300 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-021 – RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – PLACE DES MOULINS – BERNARD MALO INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la reconstruction du mur de soutènement à la place des Moulins a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 mai 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	<b>Bernard Malo inc.</b>	<b>192 585,00 \$</b>
2	MVC Océan inc.	205 605,00 \$
3	BLR Excavation	222 442,26 \$
4	Deric Construction inc.	412 753,00 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-021, le contrat pour la reconstruction du mur de soutènement à la place des Moulins, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Bernard Malo inc.** », au montant de **192 585,00 \$**, avant taxes.

Le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 20-063 pour le projet « Réparation du muret et de la rive de la place des Moulins ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**20-301 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-034 – TRANSFORMATEURS AÉRIENS – SIEMENS TRANSFORMATEURS CANADA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture de transformateurs aériens a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 23 avril 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	MVA Power inc.	107 549,82 \$		X
2	<b>Siemens Transformateurs Canada inc.</b>	<b>121 207,00 \$</b>	<b>X</b>	
3	Wesco Utility	126 356,00 \$		X
4	Lumen division de Sonepar Canada inc.	156 063,08 \$	X	
5	Guillevin International	158 801,06 \$	X	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-034, le contrat pour la fourniture de transformateurs aériens, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Siemens Transformateurs Canada inc.** », au montant de **121 207,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

13

**20-302 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-040 – PIÈCES D'ASPHALTE 2020 – MARION ASPHALTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2020 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 12 mai 2020;

ENTREPRISES	PIÈCES SUR PIERRE	PIÈCES SUR PAVAGE	PRIX AVANT TAXES
Marion Asphalte inc.	21,00 \$ / m <sup>2</sup>	9,00 \$ / m <sup>2</sup>	156 000,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-040, le contrat pour la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2020, à l'entreprise « **Marion Asphalte inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et suivant les quantités estimées, au montant de **156 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**20-303 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-041 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – LES SERVICES EXP INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** trois firmes ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 15 mai 2020, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	Les Services EXP inc.	18,312	74 814,23 \$
2	Solmatech	16,572	84 477,88 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-041, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **65 070,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**20-304 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-043 – QUINCAILLERIE ÉLECTRIQUE – ADJUDICATION DE CONTRATS**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de quincaillerie requise à la construction et à l'entretien des lignes électriques;

**CONSIDÉRANT QUE** six entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 17 avril 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Wesco Utility	12 538,25 \$
2	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	15 431,09 \$
3	PTS Électrique Ltée	79 222,05 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-043, les contrats pour la fourniture de quincaillerie de lignes électriques aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits aux formulaires de soumission et suivant les quantités estimées :

- Wesco Utility au montant de **2 184,25 \$** plus taxes;
- Lumen – Sonepar au montant de **4 126,00 \$** plus taxes;
- PTS électrique Ltée au montant de **62 441,40 \$** plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**20-305 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-048 – PIÈCES DE FONTE ET DE BÉTON – NIVEX – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 mai 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Albert Viau Ltée	75 810,82 \$		X
2	<b>Nivex</b>	<b>78 021,69 \$</b>	<b>X</b>	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-048, le contrat pour l'achat de pièces de fonte et de béton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Nivex** », au montant de **78 021,69 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**20-306 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE 343 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien hivernal pour la route 343 vient à échéance le 31 mai 2020;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le contrat numéro 8806-20-4914, le ministère des Transports du Québec demande à la Ville de Joliette d'exécuter le déneigement, le déglacage et la fourniture des matériaux pour l'entretien de la route 343 qui traverse son territoire;

**CONSIDÉRANT** le montant offert de 60 250,00 \$ pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** le contrat numéro 8806-20-4914 et d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit contrat de même que tout document jugé nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**20-307 – PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE AVEC OU SANS SINISTRÉ – ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES – RENOUELEMENT – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides (APAL) pour des services de soutien aux services d'urgences lors des sinistres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**DE RENOUELER** le protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistré avec l'APAL.

**D'AUTORISER** le directeur du service des Incendies à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**20-308 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – PROJET DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection des terrains de tennis aux parcs Bélair, Émile-Provost et Arthur-Robillard présenté au plan triennal d'immobilisations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

**D'AUTORISER** le service des Loisirs et de la culture à aller de l'avant avec le projet de réfection des terrains de tennis aux parcs Bélair, Émile-Provost et Arthur-Robillard, et ce, à même le fonds de roulement pour une somme estimée de 50 000 \$.

**QUE** le coût estimé des projets, soit un montant cumulatif de 50 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 16 666,66 \$ puisés à même les fonds généraux, et ce, pour les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé concernant ces affectations, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent non engagé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **20-309 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Procès-verbal de correction – Règlement d'emprunt 198-1.

22 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à [mairie@ville.joliette.qc.ca](mailto:mairie@ville.joliette.qc.ca) ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

23 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 15 juin 2020, à 15 h 30, par vidéoconférence.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-05-2020

24

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 38.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière